

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Trente-quatrième session

Paris, France, 13-17 juin 2022

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : Réseaux thématiques des réserves de biosphère

1. Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB), avec son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB), constitue une plateforme essentielle et précieuse pour la recherche et l'expérimentation sur le terrain, afin d'acquérir des connaissances sur le développement durable fondé sur la pratique et de les partager à l'échelle mondiale en vue d'aider les États membres à faire face aux enjeux critiques liés aux changements environnementaux mondiaux et à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).
2. Adoptée par le CIC-MAB lors de sa 27^e session, la Stratégie du MAB pour la période 2015-2025 fournit un cadre à la fois complet et concis pour atteindre ces objectifs. Ce document met en avant le WNBR, et tous les efforts déployés pour faire évoluer et renforcer ce réseau ont pour but ultime de diffuser des modèles de développement durable et d'aider les États membres à explorer et à tester des politiques, technologies et innovations pour atteindre les ODD.
3. En ce sens, le WNBR doit être considéré et utilisé plus systématiquement comme un réseau de « laboratoires territoriaux », une infrastructure de recherche et de sensibilisation dédiée à la recherche et à l'expérimentation interdisciplinaires, à même de faciliter la science de la biodiversité et de la durabilité, l'éducation au service du développement durable (EDD) et le renforcement des capacités. Il s'agit en fait des principales composantes de l'Objectif stratégique n° 3 de la Stratégie pour la période 2015-2025.
4. La recommandation relative à la création un « réseau international de scientifiques travaillant dans les réserves de biosphère » (RE 3.2. de la Stratégie) s'est concrétisée jusqu'à présent par la formation de sept réseaux spécifiques aux écosystèmes qui associent des réserves de biosphère et des scientifiques/experts et qui, pour la plupart, ont été établis spontanément au fil des ans, essentiellement en réponse aux préoccupations et aux besoins d'ensembles de réserves de biosphère présentant des caractéristiques environnementales, écosystémiques, géopolitiques et culturelles communes.
5. Pour exploiter pleinement son potentiel de mise en réseau, le Programme MAB pourrait envisager la possibilité d'encourager ses États membres à mettre en place et gérer une nouvelle génération de réseaux thématiques – **réseaux spécifiques à un thème** – allant au-delà de l'affiliation régionale ou de la spécificité de l'écosystème des RB concernées, en se concentrant sur des thématiques transversales tels que, par exemple, l'éducation au service du développement durable, les RB et les activités industrielles ou l'urbanisation, la restauration des écosystèmes, la désertification et le modèle des oasis, l'écotourisme, etc.
6. Lors de sa 33^e session, le CIC-MAB a été invité à fournir des orientations sur la manière de renforcer et de gérer ces réseaux thématiques et a suggéré qu'un document soit préparé en vue d'une standardisation de l'établissement et du fonctionnement de ces réseaux thématiques, qui pourrait être examiné lors de la 34^{ème} session du CIC_MAB. Le document

SC-22/CONF.234/12 a été préparé par le Secrétariat en vue de stimuler et de faciliter les débats du Conseil sur ce thème. L'Annexe 1 présente une première version des « **Lignes directrices pour la création, la mise en œuvre et le suivi des réseaux thématiques** », tandis que l'Annexe 2 offre un premier aperçu du « **Formulaire pour la soumission d'une proposition visant à établir un réseau thématique** ».

7. Le Conseil du MAB est invité à examiner ces documents et à faire part de ses commentaires et recommandations au Secrétariat du MAB, en particulier en ce qui concerne l'établissement d'un groupe de travail *ad hoc* sur les Réseaux thématiques chargé de réviser et de finaliser ces lignes directrices, en vue de leur examen et de leur approbation à l'occasion de la 35^e session du CIC-MAB en 2023.



SC-22/CONF.234/12
Paris, le 7 mai 2022
Original : anglais

ANNEXE 1



unesco

Man and the Biosphere
Programme

Lignes directrices
pour la création, la mise en œuvre
et le suivi de

RÉSEAUX THÉMATIQUES

dans le cadre du Programme MAB et de son
Réseau mondial des réserves de biosphère

**Version préliminaire
Mai 2022**

Table des matières

1. Contexte et finalité	6
1.1. Contexte	6
1.2. Finalité	9
2. Principes et lignes directrices pour la mise en place de réseaux thématiques	10
2.1. Cadre décisionnel	10
2.2. Structure institutionnelle et gouvernance	11
2.2.1. <i>Secrétariat</i>	11
2.2.2. <i>Membres</i>	11
2.2.3. <i>Comité directeur</i>	12
2.2.4. <i>Partenariats (principaux partenaires)</i>	13
2.2.5. <i>Structure de coordination et mécanisme de mise en œuvre</i>	13
2.3. Cadre stratégique et de mise en œuvre	14
2.3.2 <i>Axe thématique</i>	14
2.3.3 <i>Objectifs à long terme</i>	14
2.3.4 <i>Objectifs spécifiques et résultats escomptés</i>	15
2.3.5 <i>Cadre de mise en œuvre</i>	16
2.3.6 <i>Calendrier des activités, responsabilités et budget</i>	16
2.4. Visibilité	17
3. Principes et lignes directrices pour le renouvellement ou la dissolution d'un réseau thématique	18
3.1. Cadre décisionnel	18
3.2. Surveillance d'un réseau thématique (<i>reporting</i>)	19
3.2.1. <i>Rapports annuels</i>	19
3.2.2. <i>Évaluation périodique</i>	19

1. Contexte et finalité

1.1. Contexte

Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB), avec son Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB), constitue une plateforme essentielle et précieuse pour la recherche et l'expérimentation sur le terrain, afin d'acquérir des connaissances sur le développement durable fondé sur la pratique et de les partager à l'échelle mondiale. Grâce à cette approche pratique, le Programme du MAB soutient les efforts des États membres de l'UNESCO pour relever les défis urgents liés à la biodiversité, aux services écosystémiques, au changement climatique et à d'autres aspects des changements environnementaux mondiaux. Adoptée par le CIC-MAB lors de sa 27^e session, la Stratégie du MAB pour la période 2015-2025 fournit un cadre à la fois complet et concis pour atteindre ces objectifs et contribuer aux Objectifs de développement durable.

Ce document stratégique met en avant le WNBR, ce réseau dynamique et interactif de sites d'excellence, qui œuvre à favoriser l'intégration harmonieuse des populations et de la nature pour garantir un développement durable. Tous les efforts déployés pour faire évoluer et renforcer ce réseau ont pour but ultime de diffuser des modèles de développement durable qui aideront les États membres et les parties prenantes à explorer et à tester des politiques, technologies et innovations permettant la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. En un mot : atteindre d'urgence les Objectifs de développement durable.

En ce sens, le WNBR doit être considéré et utilisé plus systématiquement comme un réseau de « laboratoires territoriaux », une infrastructure de recherche et de sensibilisation dédiée à la recherche et à l'expérimentation interdisciplinaires, à même de faciliter la science de la biodiversité et de la durabilité¹, l'éducation au service du développement durable (EDD) et le renforcement des capacités. Il s'agit en fait des principales composantes de l'Objectif stratégique n° 3 de la Stratégie pour 2015-2025, qui requiert la mise en place d'une étroite collaboration :

- au niveau des réserves de biosphère, entre toutes les parties prenantes, notamment les scientifiques, les décideurs politiques, les membres des communautés locales et le secteur privé. Ensemble, ces acteurs jouent un rôle clé dans la mise en œuvre et l'intégration de la science de la durabilité et de l'EDD à l'échelle locale et régionale, afin de rassembler les connaissances scientifiques, d'identifier les bonnes pratiques et de renforcer l'interface entre la science, la politique et l'éducation et la formation au développement durable. Ils fournissent également une base solide aux décisions et à la gestion participatives dans les réserves de biosphère (RE 3.3 de la Stratégie).
- au niveau des réseaux (nationaux, régionaux, mondiaux), entre des réserves de biosphère ayant un intérêt commun à explorer ensemble des questions particulières qui les préoccupent ou les intéressent, afin de s'engager dans des initiatives et des

¹ La science de la durabilité est une approche intégrée axée sur la résolution de problèmes qui utilise de manière transdisciplinaire toute la gamme des connaissances scientifiques, traditionnelles et autochtones pour identifier, comprendre et régler des problèmes économiques, environnementaux, éthiques et sociaux présents et futurs liés au développement durable.

programmes de recherche et de démonstration internationaux, régionaux, nationaux et infranationaux qui contribuent à l'Agenda 2030 pour le développement durable et à d'autres objectifs et cadres adoptés au niveau international (RE 3.1 de la Stratégie).

Alors qu'il est effectivement prévu que, par son statut international acquis, chaque réserve de biosphère devrait avoir un programme de recherche actif, basé sur les principes de la science de la durabilité, la recommandation relative à la création d'un « réseau international de scientifiques travaillant dans les réserves de biosphère » (RE 3.2. de la Stratégie) s'est concrétisée jusqu'à présent par la formation de plusieurs réseaux spécifiques aux écosystèmes qui associent des réserves de biosphère et des scientifiques/experts et qui, pour la plupart, ont été établis spontanément au fil des ans, essentiellement en réponse aux préoccupations et aux besoins d'ensembles de réserves de biosphère présentant des caractéristiques environnementales, écosystémiques, géopolitiques et culturelles communes.

Début 2022, il existait sept réseaux thématiques dans le cadre du Programme MAB :

1. Le **Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières (WNICBR)**, lancé en 2009, compte deux secrétariats dans les réserves de biosphère de Jeju (République de Corée) et de Minorque (Espagne), et regroupe plus de 80 réserves de biosphère réparties dans 30 pays. Il vise à étudier, favoriser et diffuser les stratégies insulaires et côtières pour préserver la biodiversité et le patrimoine afin de promouvoir le développement durable et les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ses activités comprennent des réunions annuelles, des projets de recherche, des publications, une assistance technique et financière, des séminaires et des formations, des bulletins d'information, une base de données d'expériences et un groupe de travail Zéro plastique. Pour en savoir plus sur ce réseau : <http://www.islandbiosphere.org/>
2. Le **Réseau mondial des réserves de biosphère en montagne (WNMBR)**, relancé fin 2021, a choisi un mécanisme de gouvernance similaire à celui du WNICBR, avec deux secrétariats techniques établis au Centre des sciences éco-environnementales de l'Académie chinoise des sciences (Chine) et dans la réserve de biosphère de Los Valles de Omaña y Luna (Espagne). L'objectif de ce réseau est i) d'accroître les connaissances scientifiques des gestionnaires/coordonateurs des réserves de biosphère en montagne, d'améliorer la gestion de leurs sites ; ii) de faciliter l'échange de connaissances scientifiques et locales/autochtones entre les scientifiques et les communautés locales dans les réserves de biosphère en montagne, et ; iii) d'améliorer l'échange de connaissances entre les scientifiques et les décideurs afin de prendre des décisions fondées sur des données scientifiques et de faciliter la gouvernance adaptative pour les réserves de biosphère en montagne. Plus d'informations sur ce réseau dans le document suivant : https://fr.unesco.org/sites/default/files/mountain_br_network_description_fr.pdf
3. **CaveMAB** est une nouvelle initiative qui valorise les phénomènes naturels et culturels liés aux grottes et aux zones karstiques dans les réserves de biosphère. La mission et les objectifs de ce Réseau seront définis par les réserves de biosphère participantes. Parmi

les premières initiatives du Réseau figure la création d'une base de données des grottes et des formations karstiques pour favoriser la protection des sites CaveMAB, promouvoir l'éducation sur les grottes et le karst par le biais de supports éducatifs et d'ateliers, améliorer la participation de la population et le développement durable, et identifier et analyser les bénéfices et les défis socio-économiques et environnementaux. Pour en savoir plus sur ce réseau : <https://cavemab.com/>

4. Le **Réseau des réserves de biosphère de la Méditerranée** (MedMAB) est une initiative promue par le Centre de catégorie 2 de l'UNESCO sur les réserves de biosphère de la Méditerranée (Unescomed), qui a commencé à poser les bases de sa création en 2015. Ce Réseau promeut la conservation de la biodiversité et le développement durable dans la région en renforçant les relations entre les réserves de biosphère de la Méditerranée à travers (a) le développement d'initiatives de coopération et d'échange d'expériences, et les relations transcontinentales et les relations Nord-Sud à l'appui des connaissances ; b) le développement de la recherche sur les enjeux et les défis socio-environnementaux pour les réserves de biosphère méditerranéennes ; et c) le renforcement des liens entre les réserves de biosphère, les chercheurs, la société civile et les entreprises, en promouvant des projets liés à des enjeux essentiels tels que la bioéconomie et la gestion durable de l'eau, des ressources naturelles, de la diversité biologique et du tourisme. Pour en savoir plus sur ce réseau : <https://www.unescomedcenter.org/>
5. **NordMAB** est un sous-réseau d'EuroMAB qui comprend le Canada, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Estonie. L'objectif de ce Réseau est la collaboration des réserves de biosphère, des chercheurs, des experts et des représentants du gouvernement pour relever les défis du développement durable régional dans le Grand Nord. Les principaux enjeux abordés sont l'urbanisation, la migration des jeunes, la coopération avec les communautés autochtones, le développement du tourisme, l'accès à l'éducation et la collaboration avec le secteur privé dans les principaux secteurs industriels tels que les mines, les forêts et l'énergie. Pour en savoir plus sur ce réseau : <https://www.nordmab.com/>
6. Le **Réseau lusophone des réserves de biosphère** est une nouvelle initiative visant à rassembler 24 réserves de biosphère au Brésil, au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, au Mozambique, au Portugal et à São Tomé-et-Principe. Ce Réseau se veut une plateforme de dialogue, de coopération et de progrès conjoint des pays lusophones en développement, basé sur la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Il promeut et renforce les capacités du Programme MAB et des réserves de biosphère, en particulier dans les États membres lusophones dépourvus de réserves de biosphère. Il apporte également un appui au renforcement des compétences techniques et de gestion des réserves de biosphère du réseau afin de développer la recherche scientifique multidisciplinaire. Ce Réseau promeut la valorisation du patrimoine naturel et culturel en comprenant la spécificité des relations historiques dans le monde lusophone, leur caractère à la fois unique et universel.

7. L'initiative du **sous-réseau AfriMAB pour les réserves de biosphère abritant des habitats pour les grands singes** a été lancée lors de l'Assemblée générale de l'AfriMAB en 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Ce Réseau vise à partager les connaissances et les bonnes pratiques concernant les grands singes et leurs habitats, et coordonne le travail d'un public diversifié de parties prenantes, notamment des primatologues, les gestionnaires de réserves de biosphère et la société civile.

Ces réseaux facilitent les échanges et la mise en œuvre d'analyses et de recherches conjointes sur une grande variété de questions, fournissant aux réserves de biosphère non seulement la base de connaissances nécessaire à leur bonne gestion, mais aussi une perspective mondiale sur le développement durable. Ils peuvent également obtenir des résultats susceptibles d'intéresser les territoires environnants et d'encourager les États membres eux-mêmes à mener des actions et des politiques de développement durable (y compris dans le contexte plus large des objectifs et cadres adoptés au niveau international, tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique ou la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes), soutenant ainsi pleinement les réserves de biosphère pour qu'elles remplissent leur rôle de territoires modèles pour le développement durable.

Pour exploiter pleinement ce potentiel, le Programme MAB pourrait envisager la possibilité d'inciter ses États membres à établir et à gérer de nouveaux réseaux thématiques, allant au-delà de l'affiliation régionale ou de la spécificité de l'écosystème des RB concernées, en se concentrant ainsi sur des thématiques transversales telles que, par exemple, l'éducation au service du développement durable, les RB et les activités industrielles ou l'urbanisation (une nouvelle alliance), la restauration des écosystèmes, les déserts et le modèle des oasis, le changement climatique, l'écotourisme, etc. Ceux-ci devraient être nommés « réseaux spécifiques à un thème ».



Remarque importante : dans le reste du document, l'expression « réseau thématique » désignera à la fois les réseaux spécifiques à un écosystème et les réseaux spécifiques à un thème.

1.2. Finalité

Dès 1995, la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire pour le Réseau mondial des réserves de biosphère invitaient clairement les États Membres à activement « participer aux activités de coopération du Réseau, y compris la recherche scientifique et la surveillance continue, ou facilitent ces activités, aux niveaux mondial, régional et sous-régional » (article 7 du Cadre statutaire), avec des activités ayant également pour visée l'échange d'informations, l'éducation, la formation et le renforcement des capacités. Conformément à l'article 8 du

Cadre statutaire, les États membres ont donc été encouragés à constituer et à faire fonctionner des sous-réseaux régionaux et thématiques du WNBR, même si aucun règlement spécifique n'avait été donné à ce moment-là pour leur création, leur gouvernance ou leur évaluation.

Depuis, comme nous l'avons vu plus haut, plusieurs sous-réseaux ont été activés en réponse à l'invitation et aux recommandations formulées dans les documents statutaires. Ils sont considérés aujourd'hui comme des outils fondamentaux pour le Programme MAB afin de mener à bien le processus d'excellence et de qualité de son WNBR et, au-delà, d'accroître ses réalisations et son impact. C'est pourquoi le CIC-MAB, lors de sa 33^e réunion tenue à Abuja (Nigéria) en 2021, a été invité à fournir des orientations sur la manière de renforcer ces réseaux thématiques.

Le présent document a été préparé par le Secrétariat et adopté par le Conseil international de coordination du MAB lors de sa xx^e session, afin d'orienter les États membres, les réserves de biosphère et leurs partenaires dans la **mise en place** d'un réseau thématique, son **fonctionnement** et l'**élaboration de rapports** sur ses activités de manière à ce que le Conseil du MAB puisse disposer des informations nécessaires pour approuver et officialiser leur création, surveiller et examiner leurs réalisations, et décider de leur maintien ou de leur dissolution.

À cette fin, le document comprend également en annexe des formulaires qui aideront, étape par étape, les soumissionnaires et/ou les coordinateurs des réseaux thématiques à compiler la documentation requise pour que le Conseil international de coordination du MAB puisse examiner le dossier et prendre une décision.

2. Principes et lignes directrices pour la mise en place de réseaux thématiques

2.1. Cadre décisionnel

Une proposition est élaborée et soumise au CIC-MAB par le Secrétariat avec la participation et le soutien de la ou des réserves de biosphère qui abriterai(en)t le(s) secrétariat(s) technique(s) du Réseau. Cela se fera à l'aide du formulaire de proposition disponible à l'Annexe 1.

La première partie de ce formulaire de proposition devra indiquer les membres du Conseil qui soutiennent cette proposition devant le CIC-MAB, ainsi qu'une référence au Cadre stratégique (Stratégie du MAB et plan d'action correspondant) en vigueur au moment où la proposition est faite.

La décision d'établir un réseau thématique est prise par le CIC-MAB à la majorité de ses membres, et c'est pourquoi le formulaire de proposition doit être dûment rempli afin de soutenir le processus décisionnel, et comporter les détails adéquats sur le réseau proposé, son orientation et ses objectifs (et son alignement sur les priorités et les besoins stratégiques du Programme MAB et du WNBR), sa composition, sa structure de gouvernance et ses mécanismes de coordination, ses stratégies et les résultats escomptés ainsi que son budget.

Tout cela devra être préparé en référence à l'actuelle Stratégie du MAB et au plan d'action correspondant, ce qui signifie que le réseau proposé aurait par définition une durée initiale inférieure à la durée de l'actuelle Stratégie du MAB (actuellement 2015-2025) avec, à la fin d'une telle période, la possibilité d'être confirmé/renouvelé ou révoqué/dissous, après l'évaluation minutieuse d'un rapport sur ses principales réalisations et ses résultats au cours de la même période (voir Chapitre 3 pour plus de détails sur l'élaboration des rapports).

Un réseau pourrait être établi pour une période plus courte en fonction de la spécificité de ses objectifs et du temps nécessaire pour les atteindre.

Une proposition de nouveau réseau thématique est à soumettre au CIC-MAB à l'aide du formulaire approprié figurant en annexe. Le reste du Chapitre 2 se réfère spécifiquement aux différentes sections de ce formulaire (le paragraphe 2.2. du présent texte correspondant à la section 2 du formulaire, le paragraphe 2.2.1 à la section 2.1, etc.).

2.2. Structure institutionnelle et gouvernance

2.2.1. Secrétariat

Un réseau thématique a besoin d'une force motrice qui assurera la coordination entre ses membres, la bonne organisation et le déroulement d'un ensemble minimum d'activités (réunions, publication des résultats et des informations) ainsi qu'une bonne communication avec les instances du MAB (CIC-MAB, réseaux régionaux, groupes de travail, etc.). Ce rôle de coordination est assuré par le Secrétariat du Programme MAB, avec le soutien d'un ou de plusieurs secrétariat(s) technique(s) hébergé(s) par la (les) réserve(s) de biosphère et/ou leurs partenaires étroits tels que les universités, les centres, les chaires, les fondations, etc.

Ces secrétariats techniques devront garantir que les ressources humaines et financières nécessaires ont été mobilisées pour s'acquitter de ces tâches de coordination, tandis que des efforts spécifiques de recherche, de surveillance, d'éducation ou de formation nécessiteraient la mobilisation de ressources supplémentaires auprès de donateurs. Les tâches de coordination comprennent entre autres :

- le maintien des contacts avec les membres et les partenaires (y compris les relations avec le Secrétariat du MAB) ;
- la préparation des plans de travail et des budgets associés ;
- l'élaboration de rapports ;
- l'organisation et la facilitation de réunions du Comité directeur ;
- l'appui aux activités des groupes de travail créés pour la réalisation de projets et d'initiatives spécifiques ;
- la mise en relief des activités du réseau (publications, site Internet, prospectus) ;
- la représentation du réseau ;
- la collecte de fonds.

2.2.2. Membres

Les réseaux thématiques sont établis par le Programme MAB, où chaque RB peut contribuer et tirer une expérience et à travers lesquels, collectivement, les RB peuvent fournir des

informations précieuses sur les modèles de développement durable et les possibilités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Tandis que les réseaux régionaux sont fondés sur l'affiliation régionale, une série de réseaux spécifiques aux écosystèmes (et aux habitats) ont été établis au fil des ans, axés sur la recherche, le renforcement des capacités et les collaborations éducatives autour des :

- Montagnes (Réseau mondial des réserves de biosphère en montagne, WNMBR) ;
- Îles et côtes (Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières, WNICBR) ;
- Habitats pour les grands singes (sous-réseau AfriMAB pour les réserves de biosphère abritant des habitats pour les grands singes) ;
- Grottes et zones karstiques dans les réserves de biosphère (CaveMAB).

Une nouvelle génération de réseaux pourrait maintenant être envisagée et promue, axés sur des thèmes et des enjeux liés à tous les aspects possibles du développement durable :

- Écotourisme et activités de plein air ;
- Gestion intégrée de l'eau et écohydrologie ;
- Activités extractives et industrielles ;
- Gestion de sites multi-désignés ;
- Etc.

Des réseaux similaires fédéreront les efforts de toutes les réserves de biosphère ayant un intérêt particulier pour ces questions et le désir de coopérer avec d'autres RB, au-delà des spécificités régionales ou écosystémiques.

Pour devenir membres d'un réseau thématique spécifique, les RB intéressées doivent déclarer officiellement leur intérêt à le rejoindre et à en devenir des membres actifs, ainsi que leur volonté de contribuer à ses activités. La liste des membres fournie lors de la soumission d'une proposition de réseau implique que les BR ont déjà exprimé leur volonté d'établir et de gérer le réseau proposé. D'autres auront la possibilité de rejoindre le réseau à tout moment au cours de sa mise en œuvre.

2.2.3. *Comité directeur*

Le comité directeur d'un réseau thématique est renouvelé tous les trois ans et est composé :

- a) d'un représentant du Secrétariat du MAB ;
- b) d'un ou de plusieurs représentants de la ou des réserves de biosphère hébergeant le(s) secrétariat(s) technique(s) ;
- c) du ou des points focaux du MAB/représentants du (des) gouvernement(s) du (des) responsable(s) où se trouvent la ou les réserves de biosphère accueillant le(s) secrétariat(s) ;
- d) d'un représentant de chaque région de l'UNESCO (réserve de biosphère, expert) associée au réseau ;
- e) d'un représentant de chaque grand promoteur d'activités.

Le Comité directeur se réunit en session ordinaire à intervalles réguliers, au moins une fois par année civile ; il se réunit en session extraordinaire sur convocation de ses membres. Le Comité directeur:

- a) adopte les règles et règlements ;
- b) approuve la vision, les objectifs à long terme, les objectifs spécifiques et les résultats escomptés du réseau ;
- c) approuve le plan de travail annuel et le budget correspondant du réseau ;
- d) examine les rapports annuels soumis par le(s) secrétariat(s) technique(s) ;
- e) représente le réseau dans des conférences, sur des réseaux, des plateformes.

2.2.4. Partenariats (principaux partenaires)

Pour fonctionner correctement et obtenir des résultats, un réseau thématique sollicitera des partenariats avec des institutions pour faire fructifier ses efforts visant à développer le réseau. Il peut s'agir d'universités et d'instituts de recherche (et de projets, d'initiatives et de réseaux spécifiques de ceux-ci), de centres et de chaires UNESCO, de fondations, d'agences des Nations Unies, de communautés locales, etc. Leur rôle peut aller d'un soutien financier à des contributions en nature à des activités de recherche ou d'éducation, en passant par la co-organisation et l'accueil d'événements, etc.

Les partenariats scientifiques aideront à relier un réseau thématique à la communauté scientifique mondiale dans des domaines d'intérêt particuliers et à promouvoir conjointement la recherche associant les réserves de biosphère appartenant au réseau et leur bénéficiant (également en termes d'accès aux données/informations).

Les partenariats devraient également favoriser les synergies dans la communication et la diffusion des nouvelles, des opportunités et des appels au fur et à mesure qu'ils se présentent, et, naturellement, donner une visibilité au soutien d'initiatives particulières au Programme MAB. C'est par exemple le cas du partenariat et des synergies établis entre le Réseau mondial des réserves de biosphère en montagne et l'Initiative pour la recherche sur la montagne (MRI).

La science doit engendrer des actions. La création de synergies au sein d'un réseau thématique pourrait enfin avoir pour but de traduire la recherche dans un domaine thématique particulier en mise en œuvre des cadres internationaux des Nations Unies pour favoriser le développement durable dans le WNBR.

2.2.5. Structure de coordination et mécanisme de mise en œuvre

Dans cette section du formulaire, les proposant ont la possibilité de mieux décrire (y compris à l'aide de graphiques) la structure de coordination et le mécanisme de mise en œuvre des réseaux, en montrant comment le Comité directeur et le Secrétariat du réseau fonctionneront ensemble, mais aussi en incluant, le cas échéant, des groupes de travail et des groupes de projet spécifiques qui pourraient être établis pour mettre en œuvre des activités et des projets spécifiques du réseau.

2.3. Cadre stratégique et de mise en œuvre

2.3.1. Contexte, déficits et besoins de connaissances

L'intérêt de la création d'un nouveau réseau thématique aura été vérifié par le biais de diverses activités/manifestations (congrès, conférences et ateliers, participation à des projets internationaux, visites de réserves de biosphère, etc.) et confirmé par un nombre significatif de réserves de biosphère et de parties prenantes associées (universités et centres de recherche, scientifiques et experts, centres et chaires UNESCO, fondations, etc.). Dans cette section de la proposition, les promoteurs d'un réseau thématique résumeront donc les raisons qui en justifient la création. Il peut s'agir de la nécessité de fédérer les efforts d'un sous-ensemble spécifique à l'écosystème du WNBR, de combler un manque spécifique de connaissances en sciences de l'environnement, de répondre aux demandes de soutien exprimées par les réserves de biosphère dans un domaine particulier de la gestion/mise en œuvre de la RB (conservation communautaire, écotourisme, activités extractives, gestion multi-désignations, etc.) ou encore d'élaborer une position du Programme MAB sur des enjeux spécifiques qui se posent à l'échelle internationale (conservation de la biodiversité, restauration des écosystèmes, changement climatique, etc.).

2.3.2 Axe thématique

Le nom (acronyme) d'un réseau thématique sera directement lié à l'axe thématique choisi, dont la pertinence devra être démontrée et étayée par un nombre significatif de réserves de biosphère et de partenaires associés, et pourra être vérifiée à l'aide de références aux résultats de congrès du MAB, de conférences ou d'ateliers thématiques, ainsi qu'aux réunions statutaires du Programme MAB et de son WNBR ; leur participation à des initiatives internationales particulières (conférences des parties, Programme-cadre mondial pour l'après-2020, Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, etc.) et à des programmes de recherche sera également prise en compte à cet égard.

Voir le paragraphe 1.1. pour une définition plus précise des réseaux spécifiques à un écosystème et des réseaux spécifiques à un thème.

2.3.3 Objectifs à long terme

Le long terme (ou les objectifs) d'un réseau thématique doit exprimer ce que les acteurs impliqués (principalement les gestionnaires/coordonnateurs des réserves de biosphère, les spécialistes, les universités, les centres de recherche, les communautés locales, les agences et programmes des Nations Unies, les associations et les ONG) ont l'intention de réaliser ensemble afin, entre autres :

- d'accroître les connaissances et les échanges entre les gestionnaires/coordonnateurs des réserves de biosphère afin d'améliorer la gouvernance et la gestion des sites et de partager les bonnes pratiques ;
- de renforcer les capacités sur les questions de gestion des RB parmi les décideurs et les acteurs locaux et de contribuer à la réalisation des ODD ;
- de générer l'échange de connaissances scientifiques et locales/autochtones entre les scientifiques et les communautés locales (y compris la science citoyenne) ;
- d'améliorer l'échange de connaissances entre les scientifiques et les décideurs afin de promouvoir des décisions fondées sur des données scientifiques qui influeraient

positivement sur la gouvernance adaptative des réserves de biosphère ainsi que sur la formulation de politiques de développement durable dans un contexte plus large ;

- de soutenir le développement de nouvelles réserves de biosphère dans les pays et les régions qui n'en ont pas jusqu'à présent et d'attirer un soutien financier et logistique pour garantir leur bonne mise en œuvre ;
- de soutenir la coopération internationale par l'établissement d'une gouvernance partagée dans les réserves de biosphère transfrontalières.

À cet égard, il est fondamental que les objectifs à long terme prennent en considération et distinguent clairement ce qui pourrait être fait par l'intermédiaire du réseau :

- POUR les réserves de biosphère, afin d'améliorer leur gestion et de favoriser la réalisation globale des ODD, en mobilisant et en mettant à disposition la base de connaissances nécessaire. Dans ce cas, leur participation à un réseau a également pour but de mieux faire connaître leurs besoins à leurs partenaires (instituts de recherche, experts, donateurs, etc.) ;
- AVEC les réserves de biosphère, afin de fédérer leur contribution potentielle à des projets, initiatives, plateformes, etc. (scientifiques) nationaux et internationaux, et donc de les soutenir pour obtenir collectivement de meilleurs résultats.

Enfin, en définissant les objectifs à long terme, les proposant feront une référence particulière à la Stratégie du MAB actuelle et au plan d'action correspondant.

2.3.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

Par rapport au développement opérationnel d'un réseau, des objectifs plus spécifiques et les résultats escomptés doivent être formulés, en particulier en ce qui concerne leur contribution potentielle aux résultats escomptés de l'actuelle Stratégie du MAB. En ce sens, des objectifs spécifiques et des résultats escomptés pourraient être exprimés en tenant compte des domaines d'action suivants (liste non exhaustive) :

- Appui au développement du WNBR (mise en place de nouvelles RB) ;
- Appui à la gestion et à la gouvernance des RB ;
- Développement et partage des connaissances (y compris les connaissances autochtones) ;
- Recherche dans des domaines stratégiques ;
- Surveillance ;
- Éducation, formation et renforcement des capacités ;
- Information et communication.

Les résultats escomptés doivent être formulés de manière à ce que l'impact potentiel des activités puisse être clairement appréhendé (nombre de parties prenantes formées, connaissances fournies, domaine de gouvernance/gestion amélioré, etc.).

2.3.5 Cadre de mise en œuvre

Les résultats escomptés susmentionnés seront obtenus au moyen d'activités qui doivent être résumées dans le tableau 3.5., en tenant compte des objectifs spécifiques annoncés dans la section précédente. Les exemples suivants sont donnés :

- Appui au développement du WNBR (mise en place de nouvelles RB) : visites de terrain dans les RB existantes pour inspirer la création de nouvelles RB dans des pays/régions spécifiques, missions d'experts, etc.
- Appui à la gestion et à la gouvernance des RB : organisation de formations, échanges entre les RB, visites/conseils d'experts, production de supports d'orientation et de boîtes à outils, publication de cartes/bases de données d'appui, etc.
- Développement et partage des connaissances (y compris autochtones) : organisation de programmes d'éducation et de formation, ateliers, conférences, échanges, participation des communautés et des parties prenantes aux projets (scientifiques) et aux processus de gouvernance, etc.
- Recherche dans des domaines stratégiques : recherche développée avec des partenaires scientifiques dans la/les RB, participation de la/des RB à des projets nationaux/internationaux (financés), etc.
- Surveillance : surveillance d'indicateurs particuliers, partage de données avec des réseaux internationaux, développement d'approches/technologies de surveillance, etc.
- Éducation, formation et renforcement des capacités : sur la base des connaissances acquises dans l'ensemble du réseau (à partir d'expériences quotidiennes et de projets de recherche), organisation de cours, d'écoles d'été, de séminaires de formation (sur site) pour des publics nationaux et internationaux, de contributions des RB à des cours universitaires, de la création de chaires et de centres UNESCO, etc.
- Information et communication : lancement d'une série thématique de publications, revues, site Internet, centre d'information, bases de données en ligne, organisation d'événements, campagnes, expositions, etc.

2.3.6 Calendrier des activités, responsabilités et budget

Comme cela a été expliqué au paragraphe 2.1. (Cadre décisionnel), il est recommandé que les réseaux thématiques soient établis pour une durée initiale inférieure à la durée de l'actuelle Stratégie du MAB (actuellement 2015-2025) afin de pouvoir se référer précisément aux objectifs et aux résultats escomptés de ces documents stratégiques. Comme cela a été susmentionné, un réseau pourrait également être établi pour une période plus courte, en fonction de la spécificité de ses objectifs et du temps nécessaire pour les atteindre. Cette suggestion vise à encourager les membres et les partenaires à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action assortis d'échéances et axés sur les résultats, en réponse aux besoins et aux demandes spécifiques des États membres.

Pour y parvenir, les réseaux thématiques devront mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires, pour assurer, d'une part, une bonne coordination et animation du réseau, et la mise en œuvre d'activités et de projets spécifiques, de l'autre.

En ce qui concerne la coordination et l'animation, un modèle mis en œuvre avec succès jusqu'à présent (par exemple pour le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières ainsi que pour le Réseau mondial des réserves de biosphère en montagne) implique que la coordination globale soit assurée par le Secrétariat du MAB (point focal), soutenu par un ou plusieurs Secrétariat(s) basés dans les réserves de biosphère qui fournissent un secrétariat au réseau en mobilisant les ressources financières et humaines nécessaires. Ces dernières devraient essentiellement couvrir les besoins liés à l'organisation de réunions régulières du réseau, à la programmation et au reporting ainsi qu'à la visibilité de base du réseau (site Internet).

Les activités supplémentaires (recherche, surveillance, éducation et formation, organisation d'événements, représentation, etc.) nécessiteront généralement la contribution/le soutien en nature et financier de partenaires et de donateurs (à préciser dans le tableau 3.6. du formulaire). Il convient d'utiliser au mieux les outils en ligne pour les réunions et les groupes de travail. Des occasions de convoquer des réunions de groupes de travail pourraient également découler de la participation des membres du réseau à des réunions statutaires et à des congrès du Programme MAB, à des projets/consortiums internationaux ou à des conférences organisées par d'autres institutions.

2.4. Visibilité

Les réseaux thématiques contribuent grandement à la visibilité globale du Programme MAB dans son ensemble et de son Réseau mondial de réserves de biosphère, en particulier en ce qui concerne sa contribution à la conservation et à l'utilisation durable d'écosystèmes spécifiques, au développement de bases de connaissances sur des questions spécifiques ou à la formulation de lignes directrices et de politiques pour la bonne gouvernance et gestion des questions de développement durable.

2.4.1. Diffusion

La diffusion de l'information et des connaissances résultant des activités d'un réseau thématique peut prendre diverses formes (articles et livres scientifiques, fiches d'information, cartes et infographies, notes d'orientation, boîtes à outils éducatives, etc.); le soutien nécessaire à ce type d'initiatives doit être considéré comme faisant partie intégrante de la plupart des activités mises en œuvre par le réseau (voir le paragraphe 2.3.6), en particulier lorsqu'elles découlent d'importants projets de recherche financés.

2.4.2. Participation à des événements

Les gestionnaires/représentants des réserves de biosphère et leurs partenaires (scientifiques) sont souvent associés à des événements ou des réseaux nationaux et internationaux, et leur participation à des réunions et à des événements représente généralement une excellente occasion, sans coût supplémentaire, pour :

- établir des liens avec des communautés d'experts exceptionnelles et bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience dans des domaines d'intérêt particuliers ;
- faire connaître le Programme MAB, les activités et les réalisations d'un réseau thématique spécifique.

2.4.3. Présence en ligne

Il est attendu du ou des secrétariats techniques d'un réseau qu'ils développent et tiennent à jour un site Internet dédié au réseau thématique en vue de diffuser les actualités et les annonces sur les activités du réseau, ses principales réalisations, les outils et les supports mis au point par le réseau, etc.

2.4.4. Autres outils de visibilité

Des initiatives de diffusion spécifiques pourraient être envisagées dans cette section, telles que la réalisation d'un clip, une campagne spéciale sur les réseaux sociaux, une exposition, etc.

3. Principes et lignes directrices pour le renouvellement ou la dissolution d'un réseau thématique

3.1. Cadre décisionnel

La décision de confirmer/renouveler ou de révoquer/dissoudre un réseau thématique est prise par le CIC-MAB à la majorité de ses membres, lors de la dernière session du Conseil avant le lancement d'une nouvelle stratégie et du plan d'action correspondant. Le modèle de rapport ci-joint doit donc être utilisé afin de soutenir ces processus décisionnels en fournissant les détails pertinents sur le réseau, sa structure et ses mécanismes de gouvernance, son fonctionnement et, en particulier, ses réalisations par rapport aux objectifs proposés et aux résultats escomptés.

Parallèlement à ce rapport, une demande de renouvellement/maintien d'un réseau existant devra être présentée à l'aide du même formulaire de proposition, en indiquant qu'il s'agit du renouvellement/maintien plutôt que de la création d'un nouveau réseau thématique.

Après plusieurs années d'existence, le processus de renouvellement donnerait à un réseau existant la possibilité de :

- réaligner ses objectifs et ses activités sur la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'action, ainsi que sur d'autres cadres d'action mondiaux, le cas échéant (tels que le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, etc.) ;
- démontrer et confirmer la pertinence des questions qu'il continuera d'aborder, en répondant aux nouveaux besoins exprimés par les États membres, les réserves de biosphère participantes et les autres parties prenantes du Programme MAB et de son WNBR ;
- définir un nouveau plan d'action et les résultats escomptés pour la nouvelle période ;
- sur la base des enseignements tirés, élargir la base de ses membres et en renouveler le cadre institutionnel si nécessaire.

3.2. Surveillance d'un réseau thématique (*reporting*)

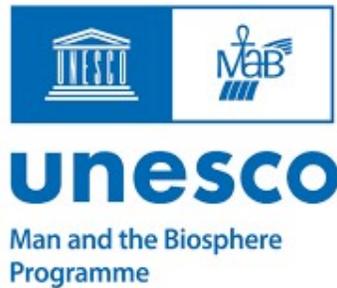
3.2.1. Rapports annuels

Comme c'est déjà le cas, les réseaux régionaux et thématiques doivent fournir un rapport annuel au CIC-MAB à l'occasion de ses sessions ordinaires, où ils décrivent leurs principales réalisations au cours de l'année écoulée.

3.2.2. Évaluation périodique

À la fin d'une période stratégique (2025 en l'occurrence), les réseaux thématiques présenteront un rapport complet sur leurs principales activités et réalisations au cours de la période considérée, accompagné d'un formulaire de proposition dûment rempli, qui sera évalué en vue d'un éventuel maintien/renouvellement ou au contraire d'une dissolution du réseau.

ANNEXE 2



**Formulaire pour la soumission d'une
proposition visant à établir un**

RÉSEAU THÉMATIQUE

**dans le cadre du Programme MAB et de son
Réseau mondial de réserves de biosphère**

Première version

Mai 2022

PROPOSITION DE RÉSEAU THÉMATIQUE

1.1 Nom	XXXXXXXXXX
1.1. Acronyme (le cas échéant) :	
1.2. Proposition pour :	<input type="checkbox"/> Création d'un nouveau Réseau thématique <input type="checkbox"/> Renouvellement/maintien d'un Réseau thématique existant
1.3. Dans le cadre de :	Stratégie du MAB (2015-2025) et Plan d'action de Lima (2016-2025) Évaluation prévue en : 2025
1.4. Soutenue par :	Liste des États membres et membres du Conseil international de coordination du MAB soutenant la proposition.
1.5. Point focal du Secrétariat du MAB :	Nom, unité, adresse mail

2. Structure institutionnelle et gouvernance

2.1. Secrétariat (ajouter autant de lignes que nécessaire si le Secrétariat technique est assuré par plus d'une institution) :

Secrétariat	
Point focal du Secrétariat du MAB :	Nom, unité, adresse mail
Secrétariat technique :	Nom de l'institution d'accueil, adresse (réserve de biosphère, centre ou chaire, fondation fournissant un secrétariat technique au réseau)
Personne(s) focale(s) :	Nom, unité, adresse mail

2.2. Membres (ajouter autant de lignes que nécessaire – si elle fait plus d'une page, joindre la liste complète en annexe) :

Région	Pays	Nom de la RB	Coordonnées
Afrique	Nom	Nom	Point focal, adresse mail
	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
États arabes	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
Asie & Pacifique	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
Europe & Amérique du Nord	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
Amérique latine & Caraïbes	Nom	Nom	Adresse, adresse mail
	Nom	Nom	Adresse, adresse mail

2.3. Membres du Comité directeur (ajouter autant de lignes que nécessaire) :

Nom	Organisation	Coordonnées
Nom	Secrétariat du MAB de l'UNESCO	Adresse, adresse mail
Nom	Secrétariat technique 1	Adresse, adresse mail
Nom	MAB NC représentant pays 1	Adresse, adresse mail
Nom	Secrétariat technique 2 (le cas échéant)	Adresse, adresse mail
Nom	MAB NC représentant pays 2	Adresse, adresse mail
Nom	RB/Expert Afrique	Adresse, adresse mail
Nom	RB/Expert États arabes	Adresse, adresse mail
Nom	RB/Expert Asie & Pacifique	Adresse, adresse mail

Nom	Organisation	Coordonnées
Nom	RB/Expert Europe & Amérique du Nord	Adresse, adresse mail
Nom	RB/Expert Amérique latine & Caraïbes	Adresse, adresse mail
Nom	Sponsor	Adresse, adresse mail

2.4. Principaux partenaires (ajouter autant de lignes que nécessaire – joindre des lettres d'appui en annexe) :

Nom de l'organisation (lieu)	Rôle dans le réseau	Point focal
RB, université, centre de recherche, chaire UNESCO, fondation, agence des Nations Unies, communauté locale, etc.	Financement, contribution à la recherche et à la formation, organisation d'événements, etc.	Nom, adresse mail
		Nom, adresse mail

2.5. Structure de coordination et mécanisme de mise en œuvre (300 mots) :
Texte et graphiques

3. Cadre stratégique et de mise en œuvre

3.1. Contexte, déficits de connaissances, besoins (500 mots) :

Texte

3.2. Axe thématique (500 mots) :

Spécifique à l'écosystème :

ou

Spécifique au thème :

3.3. Objectifs à long terme (300 mots) :

Décrire les objectifs à long terme du réseau, en particulier en ce qui concerne sa contribution potentielle aux Objectifs stratégiques de l'actuelle Stratégie du MAB, ainsi qu'aux besoins susmentionnés.

3.4. Objectifs spécifiques et résultats escomptés (en indiquer autant que nécessaire) :

Décrire des objectifs spécifiques, en particulier en ce qui concerne sa contribution potentielle aux résultats escomptés de l'actuelle Stratégie du MAB. Préciser les résultats escomptés dans certains ou dans tous les domaines d'action suivants (liste non exhaustive) :

- Soutien au développement du WNBR (création de nouvelles RB)
- Soutien à la gestion et à la gouvernance des RB
- Développement et partage des connaissances (y compris autochtones)
- Recherche dans des domaines stratégiques
- Surveillance
- Éducation, formation et renforcement des capacités
- Information et communication

Objectifs spécifiques	Domaines d'action	Résultats escomptés/Effets directs
Objectif spécifique n° 1	Voir ci-dessus et préciser	Décrire brièvement
Objectif spécifique n° 2	Voir ci-dessus et préciser	Décrire brièvement
Objectif spécifique n° 3	Voir ci-dessus et préciser	Décrire brièvement
Objectif spécifique n° 4	Voir ci-dessus et préciser	Décrire brièvement

3.5. Cadre de mise en œuvre (ajouter autant d'activités et de livrables que nécessaire) :

N°	Activités	Livrables
<i>Objectif spécifique n° 1</i>		
A1.1	Décrire l'Activité 1 pour l'OS1	
A1.2	Décrire l'Activité 2 pour l'OS1	
A1.3	Décrire l'Activité 2 pour l'OS1	
<i>Objectif spécifique n° 1</i>		
A2.1	Décrire l'Activité 1 pour l'OS1	
A2.2	Décrire l'Activité 2 pour l'OS1	
A2.3	Décrire l'Activité 2 pour l'OS1	
<i>Objectif spécifique n°</i>		
An.1	Décrire l'Activité 1 pour l'OS1	
An.2	Décrire l'Activité 2 pour l'OS1	
An.3	Décrire l'Activité 2 pour l'OS1	

4. Visibilité

4.1. Diffusion de l'information :

Décrire la stratégie prévue pour diffuser les informations (matérielles et virtuelles) relatives au réseau thématique (sélectionner les éléments pertinents) :

Canal	Description succincte
Article scientifique	
Prospectus	
Carte	
Note d'orientation	
Infographie	
Fiche	
Manuel d'éducation	
Etc.	

4.2. Participation à des événements

Décrire la stratégie prévue pour permettre la participation de représentants du réseau thématique à des événements.

4.3. Présence en ligne

Décrire la stratégie prévue pour assurer la présence du réseau thématique sur Internet (site/page Internet).

4.4. Autres outils de visibilité

Décrire la stratégie prévue pour utiliser d'autres outils de visibilité (par ex. clip, campagne sur les réseaux sociaux, etc.).